

**Compte-rendu de la Réunion du
Comité Syndical du 20 juin 2018**

Date de convocation :

4 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 juin à 10h00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rochefort en séance publique, sous la présidence de Mr Marc ALLES, Président

Etaient présents : Marc Allés, Sylvain Lambert, Sandrine Buisson, Martine Palfray

Nombre de Conseillers

En exercice : 4

Présents : 4

Votants : 4

Absents excusés et représentés :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Martine Palfray

Mme Martine Palfray est élue secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal du 28 mars 2018

Monsieur le Président fait lecture du procès-verbal du 28 mars 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

2- Restauration scolaire-Etude-Garderie : facturation mensuelle

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve, la facturation mensuelle de la restauration scolaire, de l'étude et de la garderie
- Modifie les règlements de la restauration scolaire, de l'étude et de la garderie. Ceux-ci spécifieront la facturation mensuelle qui sera effectuée en début de mois pour le mois en cours.

3- Indemnités comptable sur l'exercice 2018

Le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, accorde au Comptable, Monsieur Franck ABBAL, au titre de l'année 2018 une indemnité totale de 132.10€ brut soit 119.51€ net :

- Indemnité de conseil fixée à 101.61 € brut
- Indemnité de budget fixée à 30.49 € brut

4- Décision modificative 1

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte les modifications suivantes en section investissement dépenses :

- Chapitre 011, article 615228 : -1 000.00€ soit 164 300.00€ pour le chapitre 011
- Chapitre 67, article 673: 1 000.00€ soit 1 000.00€ pour le chapitre 67

5- CIG-Expérimentation de la médiation préalable obligatoire

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au CIG de la Grande Couronne,
- D'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir à cet effet avec le centre de gestion.

6- Modification de la durée hebdomadaire des agents du SIE à compter du 1^{er} septembre 2018

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2018 pour :

- Une durée de 14/35^{ème} annualisée
- Une durée de 15.25/35^{ème} annualisée
- Une durée de 32.05/35^{ème} annualisée
- Une durée de 31.55/35^{ème} annualisée
- Une durée de 13.90/35^{ème} annualisée

7- Informations et questions diverses :

- Repas du personnel
- Questions des délégués de parents d'élèves (école élémentaire)
- Garderie
- Jour de rentrée scolaire 2018/2019 : ATSEM

La séance est levée à 11h45

Le Président
Marc ALLES

